

# Méthanisation. 18 mois après l'incident de Châteaulin, le courrier du procureur inquiète

En août 2020, un incident dans un site industriel de méthanisation exploité par Engie Bioz à Châteaulin (Finistère) avait entraîné une pollution de la rivière qui alimente un tiers des habitants du Finistère en eau potable. 180 000 personnes avaient dû restreindre leur consommation d'eau. De nombreuses communes, associations et organismes avaient porté plainte. Elles ont reçu un courrier du procureur fin janvier 2022 qui fait craindre une suite judiciaire en leur défaveur.



La centrale de biométhanisation, Biogaz kastellin, installée dans la zone de Lospars, à Châteaulin. | OUEST-FRANCEAfficher le diaporama

Ouest-France Carole TYMEN. Modifié le 11/02/2022 à 09h01 Publié

le 10/02/2022 à 20h50

C'est une bien mauvaise nouvelle que celle reçue en mairie de [Châteaulin \(Finistère\)](#), il y a quelques jours. Dans un courrier du procureur de la République de Quimper, daté du 18 janvier 2022, la maire de la commune, Gaëlle Nicolas, se voit informée de la suite de sa plainte déposée en 2020, [après la pollution du cours d'eau qui traverse sa commune, l'Aulne.](#)

## Avantage à l'auteur des faits

Le 17 août 2020, [un incident sur le site industriel](#) de méthanisation exploité par Engie Bioz, avait entraîné une pollution de la rivière qui alimente un tiers des habitants du département en eau potable. 180 000 personnes avaient dû restreindre leur consommation d'eau pendant plusieurs jours par ordre préfectoral.

De nombreuses communes, associations et organismes avaient alors porté plainte. Le courrier reçu fin janvier leur fait craindre une suite judiciaire en leur défaveur. « **Il n'y aura pas d'audience comme nous l'espérons, ce sera une procédure de composition pénale** », indique Gaëlle Nicolas.



Cette procédure est plutôt favorable à l'auteur des faits qui les reconnaît. Le procureur de la République a fait une proposition d'amende, au montant non connu. Si la société Biogaz Kastellin (exploitée par Engie Bioz) accepte les termes proposés par le procureur, il ne devrait donc pas y avoir d'audience publique.

**Lire aussi :** [Encouragée par le gouvernement, la méthanisation est-elle une énergie verte si écologique ?](#)

Gaëlle Nicolas, maire de Châteaulin (Finistère), a reçu ce courrier en janvier 2022. | OUEST-FRANCE

## « Un choix politique » ?



Pour plusieurs plaignants, il s'agit là d'une suite judiciaire donnée en catimini, alors que [plusieurs rapports](#) avaient pointé des manquements sérieux en matière de sécurité.

**Lire aussi :** [Pollution de l'eau en Finistère : deux rapports épinglent la centrale biogaz de Châteaulin](#)

« C'est un événement majeur qui **a fait évoluer** les règles d'installation de tels équipements à l'échelle nationale et on va le traiter loin de toute publicité, déplore Gaëlle Nicolas. On fait l'économie d'un débat, ça ressemble à un choix politique. »

Une décision d'autant moins entendable pour les plaignants que le courrier lui-même parle de « **complexité du dossier** » et « **de nombreuses victimes** ».

Lire aussi : [Énergie verte. Les sénateurs tracent le « sillon de la biométhanisation à la française »](#)

## « *Délinquance de cols blancs* »

Pour l'association, Eaux et Rivières de Bretagne, [qui a aussi porté plainte](#), « c'est inadmissible », tempête Briec Le Roch, juriste de l'association. « **Si on se fait épingler pour une infraction routière, on finit en audience et c'est rapporté dans la presse. Et là, tout va se faire en privé ? C'est de la délinquance de cols blancs**, assure-t-il. **Les audiences sont justement faites pour les affaires graves et aux multiples victimes.** »

## *Des oubliés ?*

Le Syndicat mixte de l'eau, producteur d'eau potable pour les 180 000 Finistériens s'agace aussi. « **Cette proposition est totalement anormale**, n'en revient pas son président, Jacques Gouérou. **Compte tenu de l'impact de cette pollution, il faut un vrai procès.** » Tous ont ou vont écrire au procureur pour lui demander de ne pas valider cette procédure.

Lire aussi : [Châteaulin. « La pollution de l'eau a été minimisée à l'origine »](#)

La colère est d'autant plus grande que, sans proposition d'indemnisation faite par l'auteur des faits aux victimes, c'est à elles, selon le courrier du tribunal, de faire savoir au procureur qu'elles souhaitent se porter partie civile pour faire valoir leurs droits. « **Mais pour qui prend-on les victimes ?** », ne décolère pas Eaux et Rivières de Bretagne.

Quant à l'organisme public qui gère le bassin-versant de l'Aulne, l'Epaga, qui avait donné l'alerte de la pollution, en août 2020, avant de porter plainte, son président, Gaël Calvar, assure ne pas avoir reçu ce courrier. « **On était les premiers sur place, je ne peux pas penser pas qu'on soit oubliés.** »

L'entreprise Véolia qui est délégataire pour la communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Forzy et qui a géré l'approvisionnement en eau potable durant la pollution, a elle aussi bien reçu le courrier mais « **laisse la procédure suivre son cours.** »